

**NOTE DE SERVICE N° 13/2009**

**A L'ATTENTION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX**

**Objet** : Pandémie grippale, mesures conservatoires.

Le développement des cas de grippe au sein du CAS m'amène, conformément au PCA (Plan de Continuité de l'Activité) à prendre des mesures conservatoires pour éviter, si possible, de nouvelles contaminations par le virus de la grippe.

En ce qui vous concerne, je vous demande de garder les résidents à votre domicile pendant la durée de la vague pandémique, soit probablement 8 à 12 semaines selon le ministère. Votre semaine de repos est donc reportée.

Cette mesure vaut aussi lorsque vous avez un résident malade à votre domicile, dans ce cas, vous consultez votre médecin habituel, vous prévenez immédiatement l'infirmerie et le service et appliquez les fiches techniques que vous avez récemment reçues, en vous précisant que le CAS pourra vous fournir les premiers masques, mais que les suivants seront délivrés gratuitement dans les pharmacies sur prescription médicale.

Au cas où vous seriez vous-même dans l'incapacité d'assurer votre travail, l'accueil relais et l'internat pourraient être sollicités.

Je vous remercie pour votre compréhension et ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Fait à Forcalquier le 11 septembre 2009

LE DIRECTEUR - CH. DUMOTIER